



## Absence injustifiée au travail et lettre de licenciement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
dans la lettre de licenciement pour faute grave est écrit  
"nous nous sommes aperçus à plusieurs reprises que vous ne vous trouviez pas au bureau. Une enquête rapide auprès de vos collègues a alors démontré votre absence quasi permanente des locaux de la Direction Technique"

Est-ce que le témoignage des collègues, interrogé par leur supérieur hiérarchique est recevable?

Bien Cdlt,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Oui tout à fait leurs témoignages sont recevables.  
Si vous considérez que votre licenciement n'est pas justifié vous devez saisir les prud'hommes.

Cordialement